



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE 38410
Résidence l'Ecrin des Neiges - 500 Route des Chardons Bleus

UN APPARTEMENT N° A65 DE 35,01M² AU R+6 DU BATIMENT A
UN CASIER A SKIS N° 35A AU R+2 DU BATIMENT A
UN PARKING EXTERIEUR N° PE61
cadastrés section BB 47 (et les lots de copropriété n° 61, 341 et 393)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 JUIN 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier –
38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le mardi 21 juin 2022 de 11 heures à 12 heures
par le ministère de la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de CHAMROUSSE 38410 – 500 rue des Chardons Bleus, dans un ensemble immobilier « L'ECRIN DES NEIGES » cadastré section BB 47 pour 1ha 00a 54ca et les lots 61, 341 et 393.

LOT 393 : un appartement situé au R + 6 du bâtiment A portant le n° A65 et les 617/100 000èmes des parties communes générales.

LOT 61 : un parking extérieur non couvert portant la références PE61 et les 19/100 000èmes des parties communes générales.

LOT 341 : un casier à skis situé au R + 2 du bâtiment A portant le n° 35A et les 1/100 000èmes des parties communes générales.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a été reçu le 10 novembre 2005 par Maître CAFLERS, notaire à NICE (06), publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 4 janvier 2006 références 3804P02 volume 2006 P n° 51.

Un modificatif d'état descriptif de division a été reçu le 22 décembre 2017 par Maître VAGINAY, notaire à BARCELONNETTE (04400), publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 29 décembre 2007 références 3804P02 volume 2017 P n° 10145.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 29 juillet 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 25 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.